



08_2026_09

Département des Pyrénées Atlantiques
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE 2025 POUR
L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF SUR :

LE SEABB

COMPETENCE : COLLECTE

Date convocation : 15/09/2026
Nombre de voix présentes : 22
Nombre de voix en exercice : 25
Nombre de voix ayant pris part à la décision : 22

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux septembre à 18h15, le Conseil Syndical, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Soumoulou, après convocation légale, sous la présidence de M TREPEU Alain.

Etaient Présents :

Collectivités 2026	Délégués titulaires	Délégués suppléants
ANDOINS	Mme LACAZE-LABADIE Aude	
ANDOINS	M. BOUSQUÉ Pierre	
ESPOEY	M. DIAS Francis	
GER	M. BARATS Alain	
GER		M. LARRE Pierre
GOMER	M. CAILLABET Gilles	
LEMBEYE	M. DESSÉRE Jean-Michel	
LEMBEYE	M. BOURDA Olivier	
LIMENDOUS	Mme DUPUY RIERA Valérie	
LIVRON	M. SARRABERE Jean-Luc	
NOUSTY	M. COURADES Michel	
NOUSTY	M. BORDE-BAYLACQ Claude	
PONTACQ	M. LARRAZABAL Didier	
PONTACQ	M. CAZENAVE Jean-Bernard	
SAMSONS LION		M. CASTETS Philippe
SERRES MORLAAS		M. NIGITA Jean-Pierre
SOUMOULOU	M. TREPEU Alain	
SOUMOULOU	M. VIGNES Guillaume	
CATLP ANC, COLL, AEP Pour Ibos	Mme MARQUEZ Stéphanie	
CATLP ANC, COLL, AEP Pour Ibos	M. POUBLIAN Jean Damien	
CATLP ANC, COLL, AEP Pour Lamarque Pontacq		M. DUPONT Alain
CATLP ANC, COLL, AEP Pour Lamarque Pontacq	M. LACAZE Philippe	

Absents et excusés :

Collectivités 2026	Délégués titulaires
BARZUN	M. BOURDEU Julien
ESPOEY	M. JOUBERT Benjamin
SERRES MORLAAS	M. VILLAIN Christophe

Secrétaire de séance : M Alain PERSONNE

Le quorum étant atteint, le Conseil Syndical peut délibérer.

Monsieur le Président présente au Conseil Syndical le rapport annuel du délégataire pour l'Assainissement Collectif pour l'exercice 2025 sur le SEABB.

	Recette délégataire €HT	Recette SEABB €HT
SEABB	798 083.35	767 879,36

Monsieur le Président présente également les comptes annuels du résultat d'exploitation présenté par le concessionnaire.

Le CARE sera quant à lui à revoir car certains sujets n'ont pas été éclaircis à l'arrêt des comptes.

Monsieur le Président propose donc à l'assemblée de prendre acte du rapport annuel du délégataire.

OUI L'EXPOSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL SYNDICAL :

- **APPROUVE** les chiffres relatifs à la rémunération du SEABB pour la partie Collecte présenté par le concessionnaire en tenant compte des remarques concernant le CARE

- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre acte du rapport annuel du délégataire tel que présenté.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre ont signés les membres présents,

Pour extrait conforme,

LE PRESIDENT,



Alain TREPEU

syndicat
eau et assainissement
béarn bigorre